

Lettre ouverte à l'Assemblée Nationale
au sujet du député à la Convention
Jean-Baptiste Belley dit « Mars »

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que votre site de l'Assemblée Nationale perpétue une abominable injustice à l'égard d'un de ses députés historiques. Il s'agit de Jean-Baptiste Belley, dit « Mars », le premier député noir représentant Saint-Domingue à la Convention du 24 septembre au 26 octobre 1795.

D'abord esclave à Saint-Domingue il fut affranchi et devint « Nègre libre ». Il s'était distingué par sa bravoure lorsqu'il fut incorporé aux « *Chasseurs volontaires de Saint-Domingue* » institués par le gouverneur d'Estaing et constitués de Noirs et Mulâtres libres qui participèrent à la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis, sur les traces de La Fayette, en particulier à la fameuse bataille de Savannah, 24 septembre-9 octobre 1779, où il fut blessé. Il en revint avec le surnom de « Mars ». Récompensé par un grade de la milice, étant déclaré « *d'officier subalterne des nègres libres du Cap* », soit équivalent à sous-lieutenant ou lieutenant, il servit dans la Milice, laquelle avait pour fonction, quoiqu'elle fut critiquée et désertée par nombre de colons blancs, certes d'aider les troupes régulières trop peu nombreuses à protéger la colonie des attaques anglaise ou espagnole, mais aussi de surveiller les esclaves toujours prompts au marronnage. Noir libre, Jean-Baptiste Belley dit « Mars », restait un homme du système colonial esclavagiste, possédant lui-même comme il le reconnut des « propriétés pensantes » c'est-à-dire des esclaves. Contrairement à Toussaint il s'engagea d'abord pour l'égalité politique entre blancs, Mulâtres et Noirs libres, plutôt que pour la liberté générale et l'abolition de l'esclavage. Il restait donc tout à fait légaliste, respectueux de l'ordre établi. Certes il suivit les soubresauts de la Révolution, et fidèle au pouvoir envoyé par la métropole conventionnelle, c'est-à-dire aux commissaires civils Polverel et Sonthonax, il défendit ce dernier contre le coup d'état de Galbaud et des blancs conservateurs. Cela lui permit d'être élu, sous les bons auspices de Sonthonax, député de Saint-Domingue, pour aller défendre à la Convention, la décision du Commissaire d'abolir l'esclavage dans l'île. Il prit sa part dans ce combat pour l'abolition générale en dénonçant parfois le groupe de pression esclavagiste encore très puissant à Paris. Notamment dans un texte « intitulé « *Le bout d'oreille des colons ou le système de l'Hôtel Massiac mis à jour par Gouly* ». Il réussit à faire maintenir le principe républicain d'égalité entre les habitants des colonies et de la métropole, quelle que soit leur couleur. Mais, fuyant les méandres des débats parlementaires, il préféra poursuivre à sa carrière militaire et on le voit promu chef d'escadre de la gendarmerie à Saint-Domingue, où il retourne en 1797 avec le Gouverneur Hédouville. Il se distingue dès lors, et jusqu'à sa mort, par un légalisme à toute épreuve. Il s'oppose à Toussaint Louverture à mesure que ce dernier prend ses distances avec une métropole. Il suit fidèlement Hédouville expulsé par Toussaint le 22 octobre 1798. Il fait partie de ceux qui conseillent le Premier Consul Bonaparte d'entreprendre une expédition militaire contre Toussaint. Il prend part, en tant que chef d'escadron de gendarmerie, à l'expédition Leclerc avec Rigaud et les chefs mulâtres battus par Toussaint quelques années auparavant. Il demeure donc totalement légaliste et fidèle à la politique coloniale décidée en métropole. N'avait-il d'ailleurs pas proclamé haut et fort son patriotisme devant le Conseil de la Commune de Paris, le 23 Pluviôse an II en ces termes : « *Je n'ai qu'un mot à vous dire : c'est le pavillon tricolore qui nous a appelés à la liberté. C'est sous ses auspices que nous avons recouvré cette liberté, notre patriotisme et le trésor de notre prospérité et, tant qu'il restera dans nos veines une goutte de sang, je vous jure, au nom de mes frères, que ce pavillon flottera toujours sur nos*

*rivages et dans nos montagnes*¹.» Il combat même au côté du Général Leclerc pour remettre dans les fers tous ses frères, tous les autres noirs de la colonie !... Sans le savoir bien sûr puisque cela restait le but secret de la guerre qu'avait décidée Bonaparte. Et comment fut-il récompensé par ce même Bonaparte pour ses bons et loyaux services?... Par la trahison, l'injustice, la pire des ignominies non seulement contre sa vie mais aussi sa postérité.

Contre sa carrière et sa vie d'abord. On sait déjà, par des sources irréfutables, les « *Notes pour servir aux instructions à donner au capitaine général Leclerc, du 9 brumaire an X (1^{er} novembre 1801)*² », que Jean-Baptiste Belley comme les autres officiers de couleur sont bien condamnés dès le départ et sans appel par Bonaparte. Celui-ci distingue trois époques de reconquête : « *À la première époque on ne désarme que les noirs qui sont rebelles* », ordonne-t-il à Leclerc. « *Tous les noirs qui sont en place doivent pendant la première époque être flattés, bien traités* ». Il s'agit de les endormir pour leur « *ôter leur popularité et leur pouvoir* ». Et il ajoute, « *on ne sera pas exigeant : on traitera avec Toussaint, on lui promettra tout ce qu'il pourra demander afin de prendre possession des places et de s'introduire dans le pays* ». À la deuxième époque « *on (poursuit) les rebelles à outrance* ». Mais, continue le Premier Consul, à la troisième époque « *on les désarmera tous* ». Y compris ceux qui font partie de l'expédition. « *tous les noirs qui se sont bien comportés, mais que leurs grades ne permettent plus de laisser dans l'île, seront renvoyés à Brest (...) On réorganisera la gendarmerie. Ne pas souffrir qu'aucun noir ayant eu le grade au-dessus de capitaine reste dans l'île* ». Le sort de Jean-Baptiste Belley est réglé.

D'ailleurs, dès le début de l'expédition, on l'a mis sur un navire à part, avec les autres officiers de couleur comme Rigaud, dans le plus grand secret. Selon Madiou³, le Premier Consul ne voulait pas éveiller l'attention sur la présence de Rigaud et de ses compagnons à bord de la flotte, parce qu'il envisageait de les déporter à Madagascar si Toussaint Louverture accueillait bien le corps expéditionnaire. Puis les hostilités ouvertes on les utilise dans un premier temps contre Toussaint. Mais dès que l'expédition remporte quelques succès qui semblent décisifs, Leclerc et ses généraux prennent n'importe quel prétexte pour mettre à exécution les ordres secrets du chef : plus de *nègres à galon* dans l'île !... Rigaud offre lui-même le bâton pour se faire battre en réclamant au général Laplume qu'on lui restitue ses biens. On reproche à Martial Besse, à qui l'on a confié la pacification de l'île de la Tortue, d'être trop tendre avec les insurgés. Enfin le général Hardy relate à Décrès, ministre de la Marine, pourquoi il a fait arrêter Jean-Baptiste Belley : « *J'ai l'honneur de vous prévenir également que sur le compte qui m'a été rendu du citoyen Bélette, chef de brigade de gendarmerie[noir], qui a tenu des propos non seulement indécents mais tendant à l'esprit de révolte qui existe chez les brigands : « le fouet du noir servira, dit-il, à mener les blancs à notre service ». J'ai ordonné son arrestation. Il a été mis aux fers à bord de « L'Amiral » qui doit le conduire en France avec les individus qui lui appartiennent. Vous en trouverez la liste ci-jointe*⁴ ». Il est fort peu probable que Jean-Baptiste Belley, qui fut jusque-là si légaliste et discipliné, ait pu prononcer une telle phrase, dont on ne connaît d'ailleurs ni le contexte ni la

¹ Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil de la Commune de Paris, le 23 Pluviôse an II de la République

² Consultable dans les Annexes (p.297) de *Napoléon, l'esclavage et les colonies*, Pierre Branda, Thierry Lentz, Fayard, 2006

³ Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti*, publiée à Port-au-Prince en 1847

⁴ Jean Price Mars, « Les origines et le destin d'un nom : Jean-Baptiste Belley Mars l'Ancêtre », Port-au-Prince, *Revue de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, vol.12, n°36, janvier 1940, p. 1 à 24.

crédibilité de son rapporteur anonyme. Il semble bien que, comme pour les exemples de Rigaud et Martial Besse, autres officiers de couleur, il s'agisse plutôt de prétextes plus ou moins fallacieux pour faire exécuter les directives secrètes de Bonaparte, à un moment où, après les premiers succès militaires, les chefs de l'expédition pensent avoir remporté la guerre. On les fait arrêter et renvoyer en France. Le *nègre*, c'est bien connu, n'est bon qu'à lutter contre d'autres *nègres*. Sinon on s'en débarrasse sans aucun scrupule.

Pour Belley, on ajoute une bonne dose de perfidie. Dans un premier temps, on lui fait croire qu'on le met en situation de non-activité par absence de poste alors qu'il reste officier d'active, afin sans doute qu'il accepte plus facilement ce qui lui arrive. Ce n'est qu'une fois arrivé à Belle-île, qu'il est mis à la retraite et maintenu assigné à résidence...et qu'en définitive il est bel et bien « *détenu sans connaître les motifs de ma détention* » écrit-il lui-même. Jusqu'à mourir de chagrin (puisqu'on ne connaît aucune autre maladie), le 18 thermidor an XIII (6 août 1805), oublié de tous ceux, ces belles âmes de préfets ou de généraux, à qui il demandait des explications ou de faire valoir ses droits. Bonaparte l'avait condamné à mort, quoiqu'il eût fait ou dit de toute façon. Car il était noir.

Il fut même tué deux fois, puisqu'on s'évertua à mentir sur sa mort et à salir sa postérité. Et ce deuxième crime dure encore de nos jours. En effet, sur le site de l'Assemblée Nationale, sur la base de données des députés⁵, on lit toujours, en guise de biographie de Jean-Baptiste Belley un extrait du « *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*⁶ », qui affirme : « *il retourna, en 1797, à Saint-Domingue. Lors de l'expédition du général Leclerc, il se trouvait chef d'une division de gendarmerie ; il se réunit aux Français, mais il tomba entre les mains des ennemis et fut fusillé peu de temps après le départ des troupes françaises.* » [Sic !]

Deux questions se posent. La première concernant son origine : d'où vient ce mensonge ? Est-il le résultat d'une erreur historiographique ou bien procède-t-il d'une idéologie consciente ? La deuxième au sujet de sa permanence : pour quelle raison le site de l'Assemblée nationale continue-t-il à le diffuser sur la toile ?

En 1864, l'historien haïtien Saint-Rémy des Cayes était proche de la vérité en rédigeant cette note sur Jean-Baptiste Belley : « *Il fit partie de l'expédition commandée par Leclerc. Embarqué lors de l'insurrection de Haut-du-Cap, il fut relégué dans la citadelle de Belle-Ile-en-Mer, où il rencontra Placide Louverture. Dévoré de chagrin, il termina tristement ses jours dans les bras de Placide à la fin de 1804*⁷. »

L'historien haïtien, qui a le tort de ne pas donner ses sources, n'en était pas moins proche de la vérité. L'erreur de la date, car il s'agit de 1805 et le fait que Placide Louverture n'était plus à Belle-Isle à cette date, n'enlève rien à l'essentiel de cette information : Jean-Baptiste est mort en captivité à Belle-Ile « *dévoré par le chagrin* ». On imagine que d'être arrêté, déporté, mis en résidence surveillée, interdit de quitter l'île, sans jamais avoir d'explication sur ce qu'il considérait à juste titre comme étant une injustice, a dû miner son moral de *brave noir* resté fidèle à la France et demeuré sans cesse si patriote !...

⁵ [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/12331](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/12331)

⁶ *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, publ. sous la dir. de MM. Adolphe Robert, Edgar Bourloton et Gaston Cougny, édité par Edgar Bourloton, 1889-1891

⁷ Saint-Rémy des Cayes, *Pétion et Haïti*, 1864, page 234

Alors comment se fait-il donc qu'en 1889 les auteurs, pourtant plutôt républicains⁸, du *Dictionnaire des parlementaires français* le font mourir à Saint-Domingue, « *tombé entre les mains des ennemis* » et « *fusillé après le départ des troupes françaises* » ? Était-ce par erreur, ignorance ? Soit, mais alors pourquoi inventer une fin si tragique à Jean-Baptiste Belley, sans, eux aussi, ne donner aucune source ? Le choix des mots n'est-elle pas une signature : Belley « *se réunit aux Français* » affirment-ils, comme si en face de ces Français qui étaient devenus l'instrument de la mission secrète de Bonaparte de rétablir l'esclavage il n'y avait pas d'autres Français qui, fidèles aux principes que la France s'était donnés en 89, refusaient de retourner en esclavage !... Comme si Toussaint et la masse des Noirs, dont Jean-Baptiste Belley faisait partie, n'étaient plus Français dès lors qu'ils refusaient d'obéir au doigt et à l'œil au tyran qui voulait leur remettre les fers aux pieds !... Saint-Domingue à ce moment-là n'était pas encore indépendante, que je sache... Premier mensonge donc des auteurs de ce *Dictionnaire*. En outre, ne pas caractériser « *l'ennemi* » leur permettait de masquer le fait qu'il s'agissait en effet de Français luttant contre le rétablissement de l'esclavage. Enfin, le faire fusiller par ces mêmes « *ennemis* » dont le lecteur peut au moins supposer qu'il s'agissait des Noirs victorieux !... Voilà une belle entourloupe !... N'est-elle pas bien marquée du coin d'une certaine idéologie ? En clair, on veut faire croire que ce « *bon nègre* » n'est pas mort de la faute d'une ignominie de Bonaparte, mais de la main criminelle d'autres *nègres* plus méchants. La belle affaire. Voilà les bons patriotes qui se lavent les mains à la Ponce Pilate. Comme au Rwanda ! Le génocide ?... Une affaire de bagarre entre Africains plus ou moins sauvages.

Le pouvoir bonapartiste a visiblement tout fait pour dissimuler à la postérité les vraies raisons de la mort de Jean-Baptiste Belley, et ce dès le début. Le premier député noir de l'Histoire de France ne sut jamais pourquoi il avait été mis à la retraite anticipée et placé en détention. Les historiens ont retrouvé plusieurs de ses demandes de justice ou du moins d'explication. Voici la lettre d'août 1804 qu'il écrivit au préfet du Morbihan (le général Joseph-Victor Jullien), pour transmission au pouvoir central, :

« Serais-je assez heureux, Monsieur le préfet, pour que vous daigniez vous intéresser à mon malheureux sort, en écrivant à son Excellence le ministre de la Police ou à qui de droit, à l'effet de me faire accorder ma liberté à laquelle j'ai la douleur d'être privé depuis plus de trois années que je suis enfermé dans ma chambre, n'ayant pour subsister qu'un modique traitement de 600 francs par an qui ne peut me suffire, n'ayant d'autre ressource, dans un âge avancé, et toujours malade. (...) Je suis détenu sans connaître les motifs de ma détention, même la durée. J'ai toujours, et en tous temps, donné des preuves de mon inviolable attachement au gouvernement et ne puis concevoir par quelle fatalité je suis aussi malheureux⁹ ».

Puis une lettre du 22 février 1805 (connue de Price-Mars) qui prouve qu'il n'a toujours pas reçu de réponse claire si ce n'est un « *Prenez patience* » du nouveau commandant de l'île le général Quentin alors que son prédécesseur dans le poste certain général Miollis lui avait promis de parler pour lui au ministre de la guerre.

Belle-Isle-en-Mer, le 3 Ventôse An 13. (soit le 22 février 1805)

⁸ Herve Fayat et Nathalie Bayon, « Le « Robert et Cougny » et l'invention des parlementaires », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 33 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2008.

⁹ Jean-Louis Donnadiou, « Derrière le portrait, l'homme : Jean-Baptiste Belley, dit " Timbaze "; dit " Mars " (1746 ? - 1805) », *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n°170, janvier-avril 2015, p. 29-54.

Belley à son cher et bon ami Placide Louverture

Mon bon ami,

C'est pour vous souhaiter la bonne année et vous dire que j'attendais {le retour} du général Miollis qui a été à Paris pour vous écrire. Mais le général Quentin qui, revenu prendre le commandement de Belle-Isle, est arrivé le 12 Pluviôse, est venu me voir le 14. Je vais vous rendre compte de notre conversation. La voici.

-----*Combien il est [y a-t-il de temps] que vous êtes ici ?*

-----*Réponse: Il y a environ trois ans.*

-----*Demande:[De] quel endroit êtes-vous de St-Domingue ?*

-----*Réponse: Je suis du Cap.*

-----*Demande: Du Cap même ?*

-----*Réponse: Oui, général...*

Il me dit: «Prenez patience» en me disant bonjour et me quitte. J'ai espéré jusqu'aujourd'hui pour vous écrire espérant qu'il m'aurait dit quelque'autre chose pour vous le marquer comme le général Miollis m'avait promis de parler au ministre de la Guerre pour moi. Mais, mon bon ami, vous savez qu'on promet beaucoup aux malheureux mais on leur tient peu. Car je crois qu'il m'a oublié. Il faut, mon cher Placide, beaucoup de patience et de courage.¹⁰

Le 18 messidor an XIII (7 juillet 1805), Jean-Baptiste Belley écrit une nouvelle lettre au préfet du Morbihan pour que celui-ci intercède encore en faveur de sa libération. Ledit préfet avait très vite transmis cette demande au ministre de la Police. Et là encore, aucune réponse. L'ancien conventionnel meurt le 6 août 1805 sans avoir jamais su pourquoi il avait été si mal traité.

« *Je crois qu'on m'a oublié* », Jean-Baptiste Belley ne savait pas si bien dire. Car le pouvoir central ne répond à ses demandes d'explications que le 13 avril 1809 soit quatre ans après sa mort, par la voix d'un certain conseiller d'Etat Pierre-François Réal qui était pourtant le deuxième flic de France après Fouché : « *Le sieur Belley, détenu à Belle-Île-en-Mer, doit, d'après les dispositions ordonnées par Sa Majesté [Napoléon 1er], être mis en liberté et sous surveillance* »¹¹.

Comment se fait-il que l'administration napoléonienne semblait ignorer sa mort ? Je laisse la parole à l'historien J. Donnadiou

¹⁰ Jean Price Mars, « Les origines et le destin d'un nom : Jean-Baptiste Belley Mars l'Ancêtre », Port-au-Prince, *Revue de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, vol.12, n°36, janvier 1940, p. 1 à 24.

¹¹ Donnadiou J, (2015) Derrière le portrait, l'homme : Jean-Baptiste Belley, dit « Timbaze », dit « Mars » (1746 ?-1805). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (170), 29–54.

« Il s'agit donc d'une libération conditionnelle, sans donner aucune explication quant aux motifs. Or, la situation de Belley était déjà celle d'une semi-liberté (mais l'administration centrale aurait-elle pris au premier degré l'assertion de Belley disant qu'il restait enfermé dans sa chambre ?). À cet ordre, que le préfet transmet au maire de Palais (où se situe la citadelle et l'hôpital de Belle-Île), le maire répond que Belley est décédé quatre ans plus tôt. Pareil décalage semble incroyable. Le pouvoir central s'était à ce point désintéressé du sort de Jean-Baptiste Belley - qu'il avait pourtant envoyé en résidence surveillée - qu'il ne demandait pas de rapports réguliers et n'était donc même pas au courant de sa mort ! Autre remarque : est décidée une remise en liberté surveillée sans justification, ce qui peut renforcer l'idée qu'on a affaire à une logique purement arbitraire. Il est vrai que le régime des militaires est alors complètement discrétionnaire - le code civil, originellement, ne s'appliquait pas à eux. Mais par cette méthode, rappelant le règne du bon plaisir et la lettre de cachet d'Ancien Régime ainsi que, consécutivement, l'oubli qui s'ensuit, le pouvoir bonapartiste n'en sort pas grandi »¹².

Puis, parallèlement une autre invention apparaît chez certains historiens qui finira par convaincre les descendants de Jean-Baptiste, Jean Price-Mars et sa petite fille, qu'il avait pu être libéré et qu'il serait mort tranquille à Saint-Domingue, devenu Haïti. Cette nouvelle version semble avoir pour origine M. Prosper Gragnon-Lacoste, avocat polygraphe bordelais, qui ami de la famille de Toussaint et surtout de son fils Isaac, en recueillit les souvenirs et les papiers au milieu du XIX siècle. Il rédige une note explicative sur Belley au sujet de la lettre de ce dernier à Placide Louverture dans laquelle il affirme qu'il « recouvra aussi la liberté ¹³ ». Cette fausse nouvelle fut reprise un siècle plus tard par le **Dictionnaire de biographie française**, publié sous la direction de MM. Prévost et Roman D'Amat, en 1951, où on lit ce qui suit : « Belley (...) fut promu chef de brigade et (...) Commandant en chef de la Gendarmerie de St-Domingue pour accompagner le général Leclerc, avec lequel il s'embarqua. Nommé Chef de la Gendarmerie de l'île, il fut arrêté pour avoir tenu des propos compromettants, embarqué pour la France, et emprisonné à Belle-Isle. Libéré et réformé, il retourna à St-Domingue. »¹⁴

Pauvre Jean-Baptiste Belley dit « Mars », en plus d'avoir été humilié, avoir subi la pire des injustices, on l'oublia, ou l'on s'arrangea en haut lieu pour qu'on l'oublie. Puis, l'on tenta de dénaturer les raisons de sa mort pour la postérité. On le tua deux fois. Devant tant de camouflages, même son illustre descendant, Jean Price-Mars ne sut jamais toute la vérité, et jusqu'à la petite fille de ce dernier qui pensait encore en 2002 « qu'il (était) mort tranquillement dans cette Haïti nouvellement indépendante »¹⁵.

Jean-Louis Donnadiou poursuit :

« On peut, par ailleurs, être surpris de la persistance de pareille ignorance ; elle va durer longtemps, un siècle et demi pour le moins, si on en juge les remarques sans fondement des

¹² *ibid.*, p. 47.

¹³ « Belley, ancien officier de l'armée opposée à Leclerc fut fait prisonnier et enfermé à Belle-Isle-en-Mer. Placide Séraphin Clère dit Louverture eut la même île pour lieu de captivité. Il (Placide) obtint son élargissement par l'intervention de Lucien Bonaparte et se retira à Agen auprès de sa mère et des époux Isaac. C'est là que lui écrivit le capitaine Belley qui recouvra aussi sa liberté. St-Rémy en parle dans ses ouvrages. Le général Miollis prit intérêt à son sort. Mais je doute que le général Hédouville, qui avait gardé un mauvais souvenir de St-Domingue, ait parlé en sa faveur. »

¹⁴ tome V, page 1355

¹⁵ Emmelyn Mars Castera, (le 15 décembre 2002) Les Origines et le Destin d'un Nom Jean-Baptiste Belley Mars, l'Ancêtre, sur le site de l'association de généalogie d'Haïti (<http://www.agh.qc.ca/articles/?id=87>)

notices biographiques auxquelles il a été fait allusion plus haut... Et aujourd'hui encore, l'information semble avoir du mal à circuler au-delà de cercles étroits »¹⁶.

C'est le moins qu'on puisse dire. Car comment se fait-il que ce mensonge persiste sur le site de l'Assemblée Nationale ? Pourtant celle-ci a bien été informée en 2010. Voici comment les auteurs d'une compilation d'archives sur Belley publiée dans *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*¹⁷ s'expriment à ce sujet :

« Voir aussi le site de l'assemblée nationale où sa biographie a été corrigée après envoi de son acte de décès, sans que réception soit accusée ; information qui n'a cependant pas été transmise à la base de données des députés où on lit toujours,

« Décédé le 01/07/1798 à SAINT-DOMINGUE (SAINT-DOMINGUE) »[sic] et, à la fin de sa biographie extraite du « Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889 » (A. Robert et G. Cougny) :

« Il retourna, en 1797, à Saint-Domingue. Lors de l'expédition du général Leclerc, il se trouvait chef d'une division de gendarmerie ; il se réunit aux Français, mais il tomba entre les mains des ennemis et fut fusillé peu de temps après le départ des troupes françaises. » [sic !] »

Vérification faite en date du 10 avril 2018, la notice de la base de données de l'Assemblée Nationale a été modifiée puisque dans les « informations générales » sur le député, il est indiqué qu'il est bien « *décédé le 6 août 1805 à Le Palais Belle-Ile-en-mer (Morbihan-France)* ».

Mais dans la partie « Biographie », les responsables de cette base de données n'ont pas jugé nécessaire d'enlever l'extrait mensonger du ***Dictionnaire des parlementaires français de 1889***. S'ils estiment que c'est un détail, il n'en reste pas moins que cette désinvolture les rend complices de la diffusion, chez les internautes et citoyens français, d'une grande injustice à l'endroit de ce député français, complicité qui relève d'une double idéologie. Étroitement nationaliste puisqu'elle tend par omission à dédouaner Bonaparte, ce héros du roman national, d'un crime injuste à l'égard d'un député qui n'avait rien à se reprocher. Et profondément raciste car la victime de ce crime et de ce mensonge est noir de peau. N'était-ce pas une raison supplémentaire qui aurait dû amener les responsables de cette base de données, à réhabiliter la mémoire de Jean-Baptiste Belley, député à la Convention!...

Fort heureusement, comme le conclut l'historien Jean-Louis Donnadiou, « *l'injustice qui l'a frappé n'a pas empêché que son portrait¹⁸ devienne, à titre posthume, une icône de l'égalité entre les humains, quelle que soit la couleur de leur peau. Une victoire symbolique, au goût de revanche sur le sort.* »¹⁹

Voici donc une suggestion d'ajout à l'extrait mensonger du ***Dictionnaire des parlementaires français de 1889*** :

¹⁶ Donnadiou J., op. cit. p. 48

¹⁷ Jacques Petit, Pierre Bardin, Bernadette et Philippe Rossignol, « Le décès de Jean-Baptiste Belley (ex-député de Saint-Domingue à la Convention) et son demi-frère Joseph Domingue », *Le Pecq, Généalogie et Histoire de la Caraïbe* n°241, novembre 2010, p. 6506-6510.

¹⁸ Portrait de Jean-Baptiste Belley par Girodet-Trioson, 1798. Musée de l'Histoire de France, Versailles. Voir son analyse sur le site

¹⁹ Donnadiou J., op. cit. p. 49.

« En réalité, Jean-Baptiste Belley mourut en résidence surveillée à Belle-Ile-en-mer, le 6 août 1805, sans avoir jamais reçu les explications qu'il demandait sur sa détention, ni su que Bonaparte l'avait en fait condamné, dès le début de l'expédition de Saint-Domingue, dans ses directives secrètes du 1^{er} novembre 1801, comme tous les autres officiers noirs de l'armée. »

Ce serait la moindre des réhabilitations et la plus ténue des justices pour un homme dont aucune rue, place ou édifice de France ne porte le nom.

Signé : Jacques Schaff